

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

1. Le Débat d'Orientations Budgétaires	2
2. Présentation de la collectivité et de l'eau potable en Ille-et-Vilaine	2
3. Le contexte économique et budgétaire	5
1. Evolution des recettes	6
2. Evolution des dépenses depuis 2016	7
3. Evolution la trésorerie de 2016 à 2023	9
4. Etat de la dette du SMG-Eau35	9
1. Evolutions budgétaires et comptables attendues	10
2. Evolution prévue des recettes en 2024	11
3. Evolution prévue des dépenses d'investissement et de la dette	11
4. Evolution du service et de la masse salariale	13
5. Evolutions des participations auprès des adhérents	14
6. Evolution attendue de la trésorerie	16

Contexte du débat d'orientations budgétaires

1. Le Débat d'Orientations Budgétaires

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3 500 habitants. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107, le contenu d'un rapport que le Président doit présenter au Comité à l'occasion du DOB

- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB doit être joint à la délibération.

2. Présentation de la collectivité et de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

Le SMG-Eau35

Le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG-Eau35) est un syndicat mixte ouvert regroupant 8 collectivités compétentes en eau potable (syndicats mixtes et communautés de communes), ainsi que le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Il couvre l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine.

Le SMG-Eau35 agit en matière d'eau potable dans les domaines suivants :

- Le pilotage du schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable
- La réalisation d'un Observatoire de l'Eau Potable
- Le financement des ouvrages de sécurisation de l'alimentation en eau potable, réalisés principalement par ses adhérents
- La maîtrise d'ouvrage du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique ;
- La protection de la qualité des ressources en eau potable,
- L'amélioration de la gestion des ressources en eau potable du point de vue quantitatif
- Les actions de maîtrise des besoins en eau potable

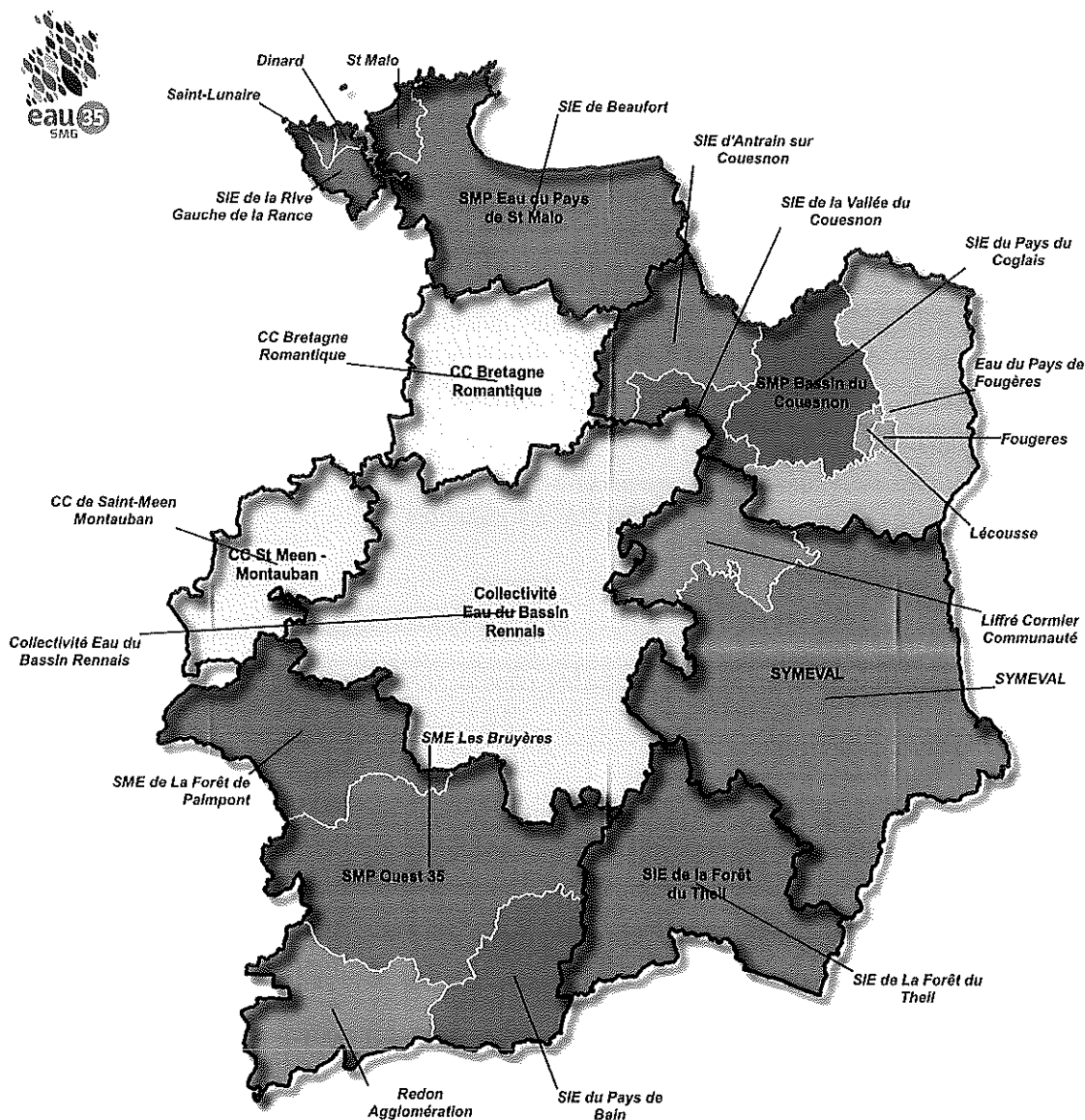
Le fonds géré par le SMG-Eau35 est alimenté par une surtaxe prélevée sur tous les volumes d'eau potable consommés en Ille-et-Vilaine. La surtaxe s'élève à 0,17€/m³ depuis 2015.

Le département d'Ille-et-Vilaine

- Le département d'Ille-et-Vilaine compte 1,085 millions d'habitants (populations légales 2020) et connaît une forte augmentation de sa population.
- Le département compte 13 communautés de communes, 4 communautés d'agglomération et 1 métropole, réparties dans 7 pays.
- 14 EPCI ont la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020. Certains exercent la compétence mais la plupart délèguent à des syndicats. Les autres communautés de communes devront prendre la compétence en 2026 au plus tard
- On a observé une baisse importante du nombre de collectivités distributrices en 2020. Globalement, le nombre de collectivités compétentes en eau potable est passé de 59 en 2014 à 24 en 2020.

Le SMG-Eau35 et l'eau potable

- En 2020, modification des statuts du SMG-Eau35 afin d'intégrer 3 communautés de communes et le SIEFT : 10 adhérents au lieu de 7 auparavant. Départ de la CCVIA acté en 2023 par modification des statuts du SMG-Eau35 ;
- Hausse de la consommation d'eau potable en Ille-et-Vilaine : +1,5 à +2% par an depuis 2014, en cours de tassement depuis 2020
- Révision du schéma départemental AEP en 2023
- Démarrage des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique en 2022
- Nouveaux dispositifs pour les actions qualité/ quantité : PSE, captages prioritaires...



L'organisation territoriale de l'exercice de la compétence "eau potable" en Ile-et-Vilaine (situation 2022)

Adhérents SMG35

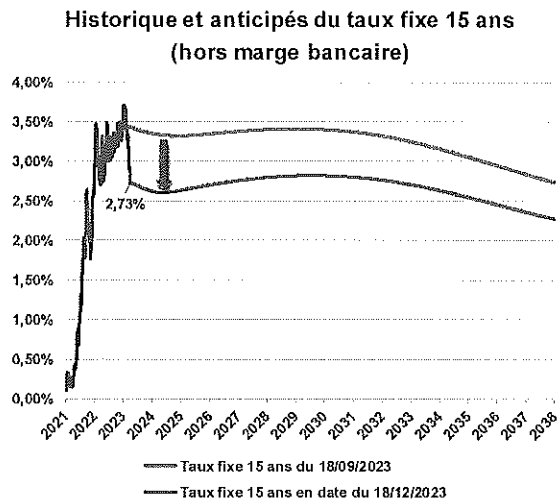
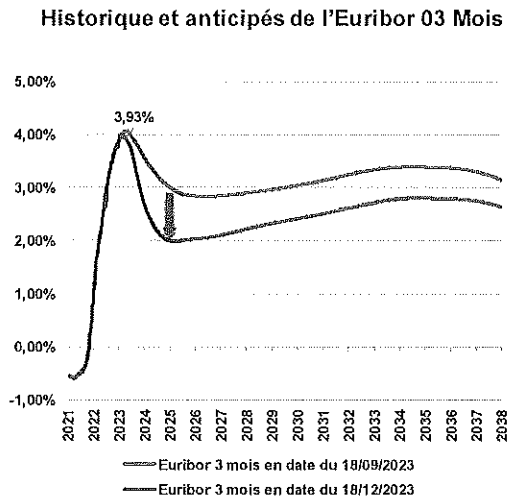
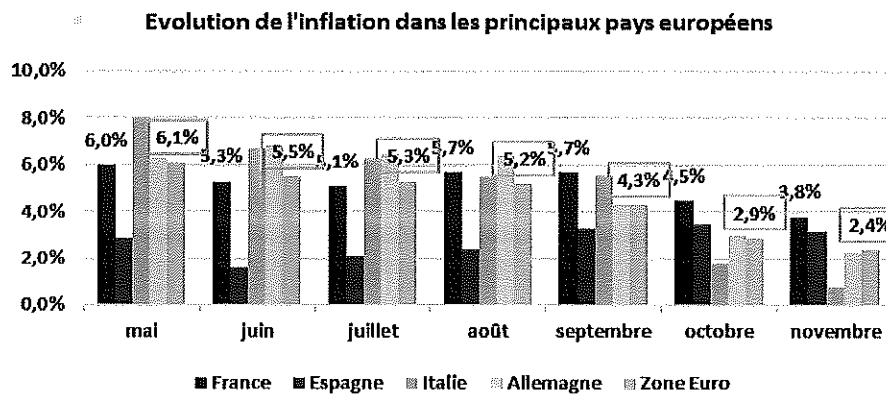


Sources : Données : IGN BD Carto, SMG 35 ; (t) SMG 35 ; Année : 2021

3. Le contexte économique et budgétaire

2 éléments viennent directement impacter les évolutions budgétaires de la collectivité :

- Le niveau des taux d'intérêt, qui a connu une forte hausse et qui se stabilise
- L'évolution des coûts de travaux et l'inflation avec un ralentissement après une forte hausse au cours des dernières années



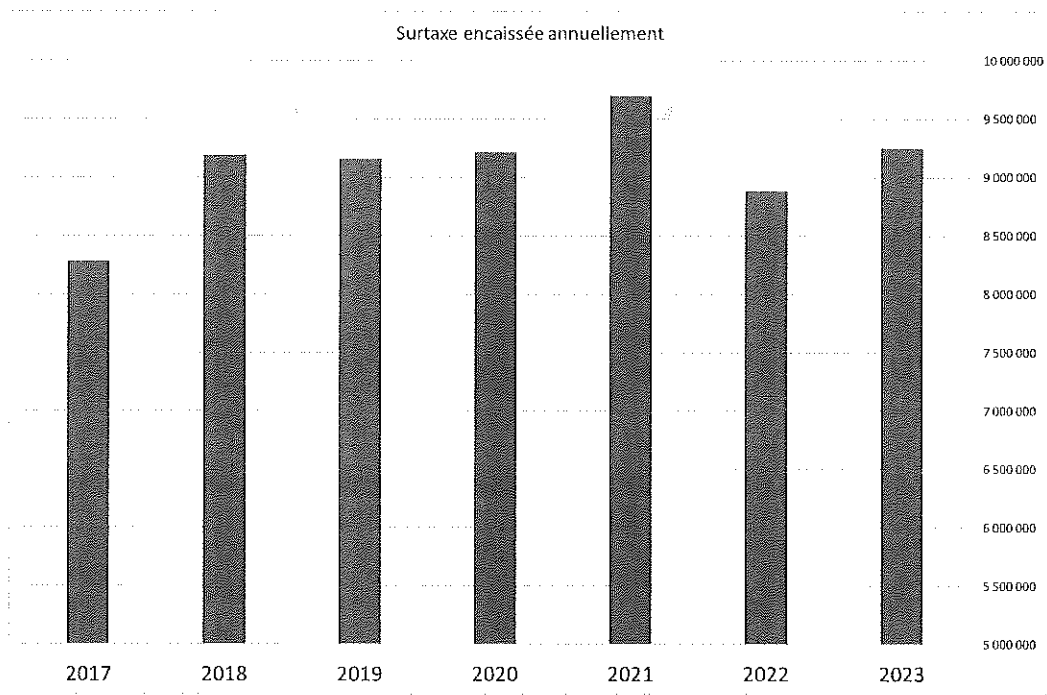
Source : Finance Active

Rétrospective des dépenses et recettes¹

1. Evolution des recettes

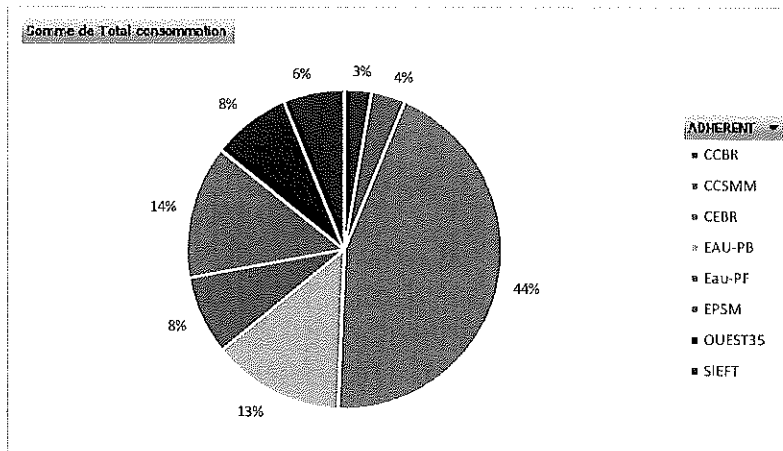
La surtaxe prélevée par le SMG-Eau35 s'élève à 0,17€/m3 d'eau consommé depuis 2015.

Le graphe ci-dessous présente l'évolution des recettes du SMG-Eau35. Le reversement de la surtaxe payée transite par plusieurs opérateurs (exploitants, collectivité distributrice, éventuellement Syndicat de production, SMG-Eau35). Sa collecte par le SMG-Eau35 est donc décalée par rapport au paiement par les abonnés.



Encassements de la surtaxe / Montants arrêtés au 31/12/2023

En moyenne, l'origine géographique de la surtaxe est strictement proportionnelle aux volumes d'eau consommés sur les différents secteurs du département (calcul 2020) :



Origine géographique de la surtaxe prélevée par le SMG-Eau35

¹ Données 2023 provisoires

2. Evolution des dépenses depuis 2016

Dépenses d'investissement : Aqueduc Vilaine Atlantique et locaux

L'année 2023 a été marquée par les travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, qui est le premier projet d'investissement important porté par le SMG-Eau35.

Le montant total de dépenses d'investissement s'étale entre 2022 et 2024 et devrait s'élever à **38 millions d'euros HT (part SMG-Eau35)**, presque exclusivement liés au projet de l'Aqueduc Vilaine Atlantique.

Dépenses 2022-2023 sur l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Attributaire (entreprise ou groupement)	TOTAL marchés + protocoles + études	2022 payés ht	2023 hypothèse ht	2024 hypothèse ht
TOTAL SMG HT	37 971 043 €	26 677 686 €	11 770 599 €	245 259 €
TOTAL Eaux et Vilaine HT	6 579 216 €	3 000 958 €	3 513 624 €	245 259 €
TOTAL PROJET HT	44 550 259 €	29 678 644 €	15 284 223 €	490 518 €
TOTAL PROJET TTC	53 460 311 €	35 614 373 €	18 341 067 €	588 622 €

Cet ouvrage est financé :

- Par emprunt (30M€),
- Par mobilisation de la trésorerie du SMG-Eau35 : ~8 M€ en 2023 et 2024
- Par le remboursement d'Eaux et Vilaine pour la partie qui lui sera rétrocédée (convention de maîtrise d'ouvrage déléguée)
- Par récupération de la TVA sur l'ensemble du projet (en 2023- 2024)

Par ailleurs des locaux administratifs ont été acquis pour un montant total de 712 000 €. La vente des anciens locaux est en cours.

Versements aux adhérents

Les versements correspondent à la participation aux remboursements d'emprunts, aux financements directs des travaux et, dans une moindre mesure, aux versements pour les actions qualité/ ressources.

La hausse observée en 2023 est liée principalement :

- Au versement d'une subvention directe pour le démarrage de 2 opérations d'ampleur : usine de Rophemel et usine de Fougères (2,25 M€)
- Au versement en fin d'année des participations pour le renouvellement des réseaux de distribution sur Eau du Pays de Fougères et la CC-Bretagne Romantique, conformément à la modification du règlement financier (acomptes de 0,5 M€)

Collectivité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Eau du Pays de Fougères	262 906	526 355	284 367	263 953	276 689	291 086	1 555 620
CEBR	2 448 363	2 777 878	2 915 522	3 339 709	3 301 367	3 046 351	4 080 069
OUEST 35	203 154	274 644	210 834	164 418	174 858	156 826	428 316
EPSM	334 983	585 821	566 441	802 409	1 090 505	801 457	817 233
SPIR	72 883	47 799	72 451	-	-	-	-
Eau des PB	1 139 731	1 011 761	1 048 440	1 793 026	1 737 857	1 034 688	1 427 712
CC Bretagne Romantique	-	-	-	54 578	75 676	40 730	385 660
EPTB Vilaine	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
TOTAL	4 760 000	5 520 000	5 400 000	6 720 000	6 960 000	5 670 000	9 003 000

Données arrêtées au 31/12/2023

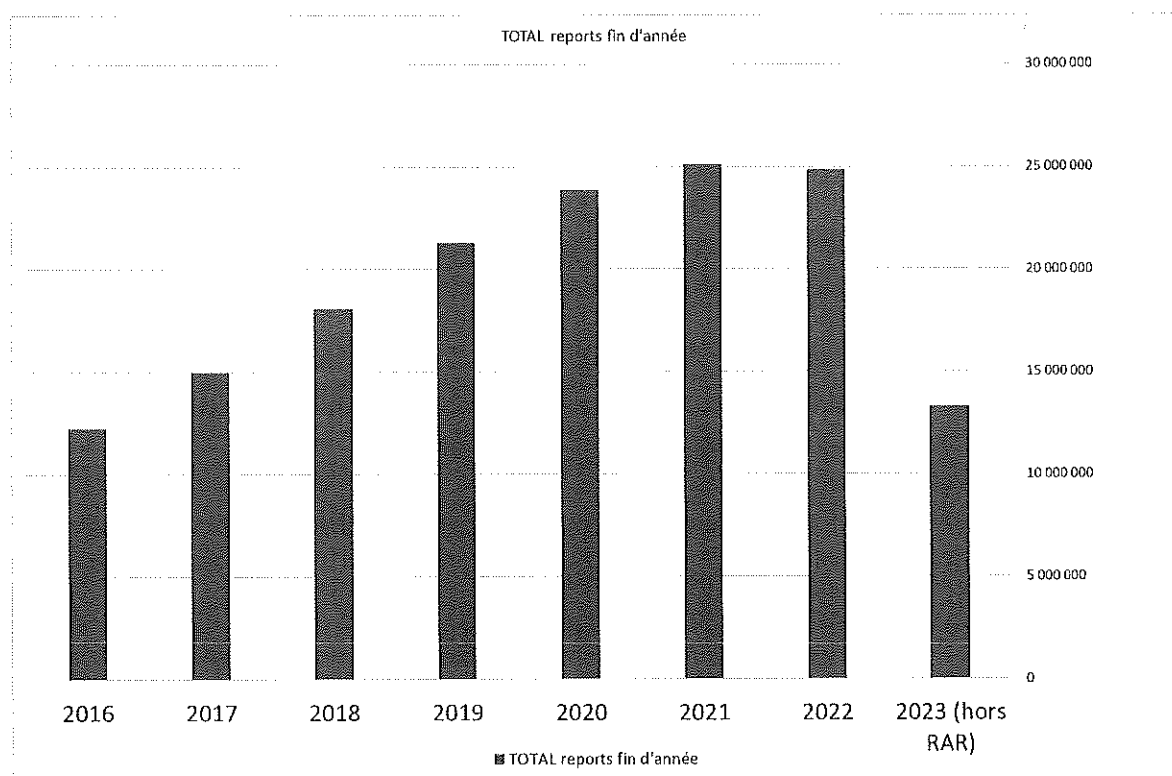
3. Evolution la trésorerie de 2016 à 2023

La trésorerie du syndicat a connu une forte progression entre 2016 et 2020, principalement due à des décalages de réalisation de gros ouvrages (A.V.A., usines de Rophemel, Beaufort, Fougères, etc.).

L'année 2023 a été marquée par une baisse marquée de la trésorerie (13,5 M€ à fin 2023) liée aux paiements des travaux de l'A.V.A. et aux versements du programme d'opération.

Toutefois, des recettes sont attendues en début d'année et devraient faire remonter la trésorerie du syndicat :

- Récupération TVA de 2023 (démarche en cours) : ~1,9 M€
- Déblocage de la dernière ligne d'emprunt de l'AVA : 4 M€



Evolution des reports en fin d'année (y compris restes à réaliser)

4. Etat de la dette du SMG-Eau35

Le SMG-Eau35 a souscrit des emprunts pour le financement des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique.

La dette s'élève actuellement à 26 M€. Les remboursements ont débuté en 2023 et augmenteront significativement en 2024 :

- 1 emprunt à taux fixe de 10 M€ sur 20 ans
- 1 emprunt à taux variable adossé au taux du livret A de 20 M€ (16 M€ débloqués à fin 2023) sur 40 ans

Le déblocage de la dernière tranche du 2^e emprunt (4M€) est programmé au 1^{er} trimestre 2024.

Prospective des dépenses et recettes

1. Evolutions budgétaires et comptables attendues

Les années 2024 et surtout 2025 vont être marquées par des modifications importantes du fonctionnement financier et budgétaire du SMG-Eau325, pour 2 raisons :

- La mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique et les achats et ventes d'eau correspondants
- La prise en compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

Des décisions seront prises au cours de l'année. Toutefois, on peut citer les modifications possibles suivantes :

- Passage de la nomenclature M49 en M57 pour le budget principal : un des principaux changements serait l'inscription des subventions d'équipement versées au budget d'investissement du syndicat (et non plus de fonctionnement)
- Modification possible du mode de financement du SMG-Eau35 à partir de 2025 : cotisation des collectivités membres au lieu de surtaxe récoltée auprès des abonnés
- Mise en place d'un budget annexe et création de la régie pour les achats/ ventes d'eau liés à l'Aqueduc Vilaine Atlantique : conditions d'équilibre de ce budget en cours d'étude
- La mise en œuvre des nouvelles règles de financement :
 - Financement à 80% maximum
 - Financement des travaux sur barrages et des usines locales
- Le niveau de financement des travaux de renouvellement des réseaux :
 - 1 M € budgétés en 2023, combien en 2024 ?
 - **A titre de comparaison, sur la base d'un taux annuel de renouvellement de 1,25%, le besoin financier du renouvellement des réseaux sur moitié la plus rurale du département s'élève à 10 à 13 millions d'euros par an.**

2. Evolution prévue des recettes en 2024

Les recettes du syndicat proviennent presque exclusivement de la surtaxe collectée auprès des abonnés, via les collectivités distributrices. Les décalages de remontée expliquent les variations d'une année sur l'autre.

En 2023, les montants collectés devraient être relativement stables. Sur la durée, on devrait constater toutefois l'effet de l'augmentation de l'assiette de 1,5 à 2% par an, en raison des hausses de consommation d'eau potable sur le département.

Le comité du SMG-Eau35 a décidé d'augmenter la surtaxe à 0,18 €/m³ pour les volumes vendus aux abonnés en 2024. L'effet de cette augmentation pour les recettes du SMG-Eau35 ne sera visible qu'en 2025-2026.

3. Evolution prévue des dépenses d'investissement et de la dette

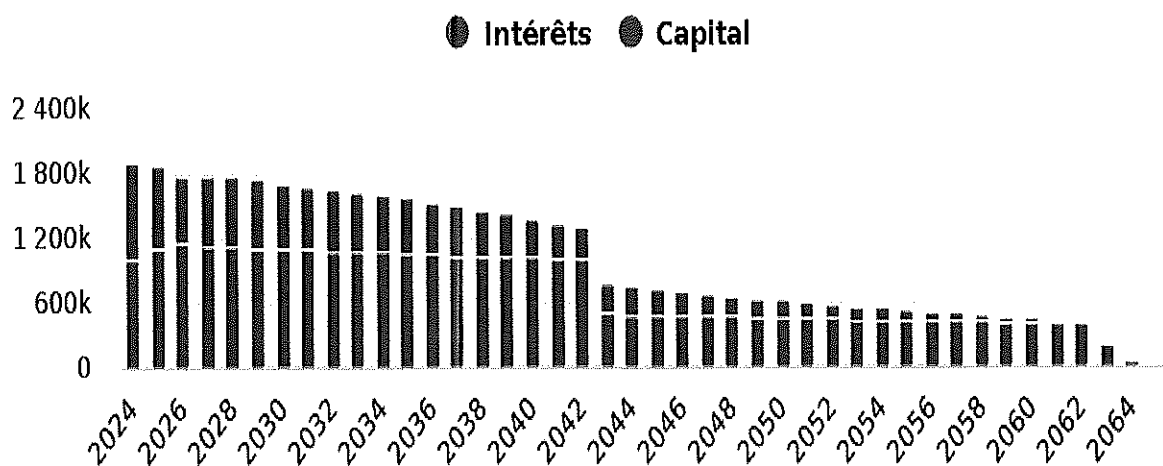
En investissement, la principale dépense consistera en la fin des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, dont la mise en service effective est prévue en 2024.

La réalisation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique est la seule dépense importante inscrite au budget d'investissement. Les dépenses liées à cette opération seront en forte baisse en 2024. Les amortissements devront par contre être intégrés au budget.

La dette s'élève actuellement à 26 M€ :

- 1 emprunt à taux fixe de 10 M€ sur 20 ans
- 1 emprunt à taux variable adossé au taux du livret A de 20 M€ (16 M€ débloqués à fin 2023) sur 40 ans

Les premières annuités d'emprunt ont été versées en 2023. Elles augmenteront sensiblement en 2024, aux alentours d'1,9M€.



Evolution des annuités à payer par le SMG-Eau35

Evolution des dépenses de Fonctionnement

Ces dépenses intègrent notamment la réalisation d'études sous maîtrise d'ouvrage du SMG-Eau35 et de conventions de partenariat. Pour rappel, une Autorisation d'engagement / Crédit de Paiement a été votée en mars 2023 pour ces actions :

Programmes d'études	Total Engagements	Crédit 2023	Crédit 2024	Crédit 2025 et suivants
Programmes Economies d'Eau	140 000	115 000	25 000	
Programmes Gestion des ressources	418 000	221 000	197 000	
Paielements Pour Services Environnementaux (études)	80 000	20 000	15 000	45 000
Total	638 000	356 000	237 000	45 000

Les principales actions/ études menées sous maîtrise d'ouvrage directe du SMG-Eau35 sont les suivantes :

Travaux :

Etude de faisabilité de l'inversion du débit sanitaire sur l'axe Rennes-Chateaubourg.

Qualité des eaux :

Paielements pour Services Environnementaux (études)

Selon orientations sur Plans de Gestion sur la Sécurité Sanitaire des Eaux

Mobilisation des ressources :

Outil informatique de suivi des forages (renouvellement)

Projet CARREAU sur la réutilisation des carrières (conventionnement avec le BRGM)

Etudes sur les captages abandonnés (en cours)

Audit sur la qualité des données de niveau dans les forages

Economies d'eau par les professionnels

Diagnostics de consommations d'eau par les agriculteurs : convention CRAB en cours et renouvellement

Diagnostics de consommation des industriels : convention CCI « Ecododo » en cours de renouvellement

Diagnostics chez les entreprises non industrielles les plus consommatrices identifiées dans les données de facturation

Outil d'analyse des fichiers de facturation pour identifier les types d'abonnés

Valorisation des diagnostics réalisées auprès des communes et animation sur les actions réalisées en local

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage déléguée sur des projets de recherches en eau devrait être lancée en 2024 sur 2 secteurs. Tous les coûts engagés seront toutefois remboursés par les collectivités bénéficiaires.

4. Evolution du service et de la masse salariale

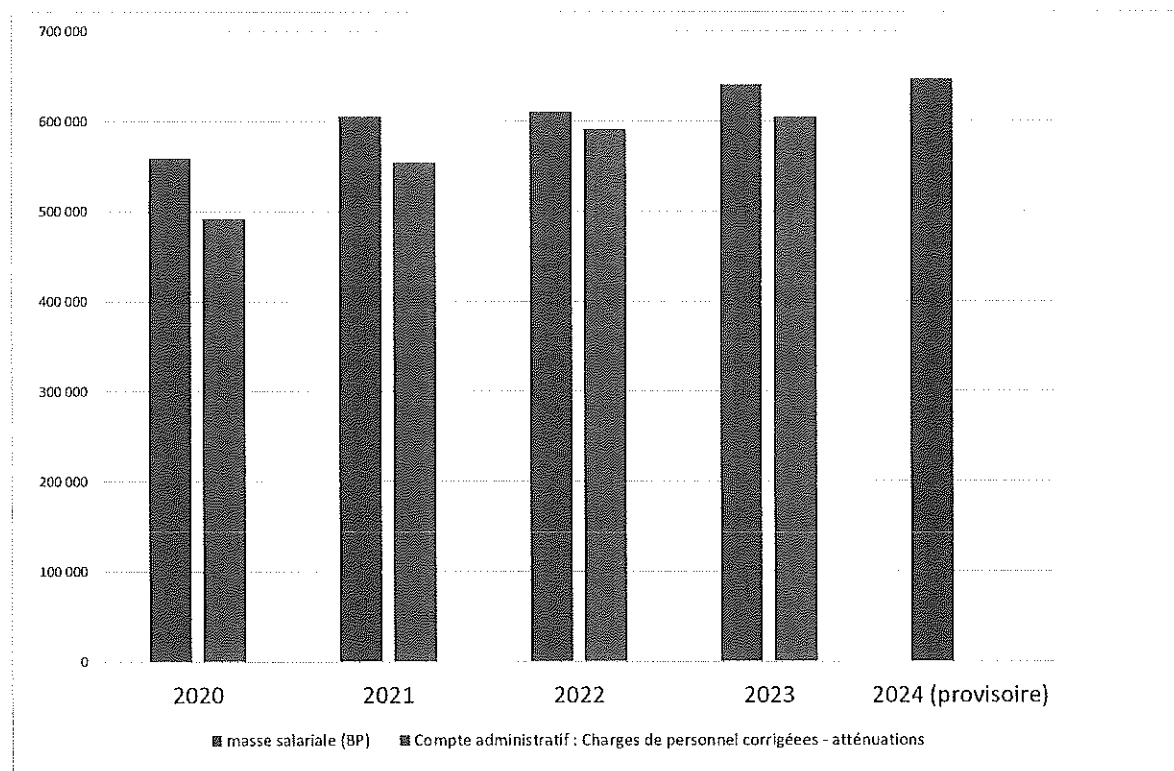
Organigramme et tableau des effectifs

- 11 agents dont 8 titulaires
- 3 CDD en cours dont 1 sur un poste permanent
- Temps de présence de 9,8 ETP (temps partiels)
- Mise à disposition de la mission SIG auprès de 2 adhérents (~50% ETP technicien SIG)
- Autorisation du comité pour mettre à disposition une partie du poste « Economies d'eau »
- 1 agent en disponibilité depuis novembre 2023

Evolutions attendues du service en 2024

- 3 fins de CDD en 2024
- Portage du programme d'économies d'eau selon décisions comité : compétences ingénieur économies d'eau et chargé de mission communication

Evolution de la masse salariale



Evolution de la masse salariale corrigée

Dont Atténuations liées aux absences, remboursement convention mise à disposition SIG

Données provisoires sur CA 2023 et BP 2024

Les variations observées entre 2023 sont essentiellement dues à une absence pour raisons médicales et au remplacement lié.

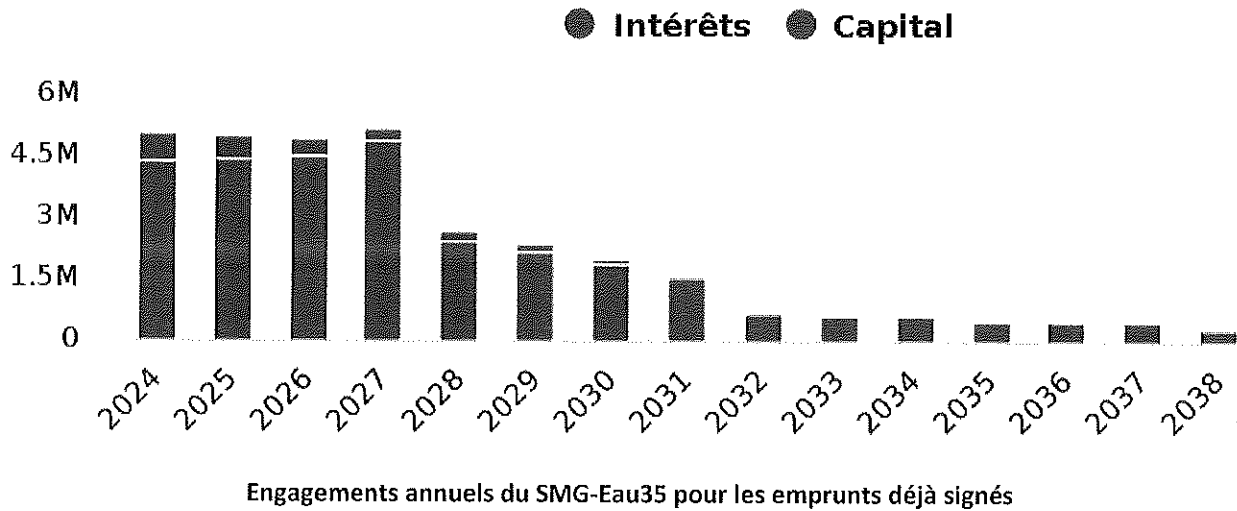
A noter que l'Agence de l'eau participe au financement d'environ 2,5 ETP à hauteur de 50% dans le cadre de la convention de partenariat AELB/ CD35/ SMG-Eau35 (suivi PPC, observatoire de l'eau potable), de l'appel à projet économies d'eau et de la réalisation des PSE.

Avec une stabilité de l'effectif, la masse salariale corrigée devrait légèrement augmenter en 2024 du fait du glissement ancienneté – technicité.

5. Evolutions des participations auprès des adhérents

Les versements aux adhérents (remboursements emprunts travaux, subventions directes travaux et financement des actions qualité) représentent la principale dépense du SMG-Eau35. Elles sont inscrites au budget de fonctionnement.

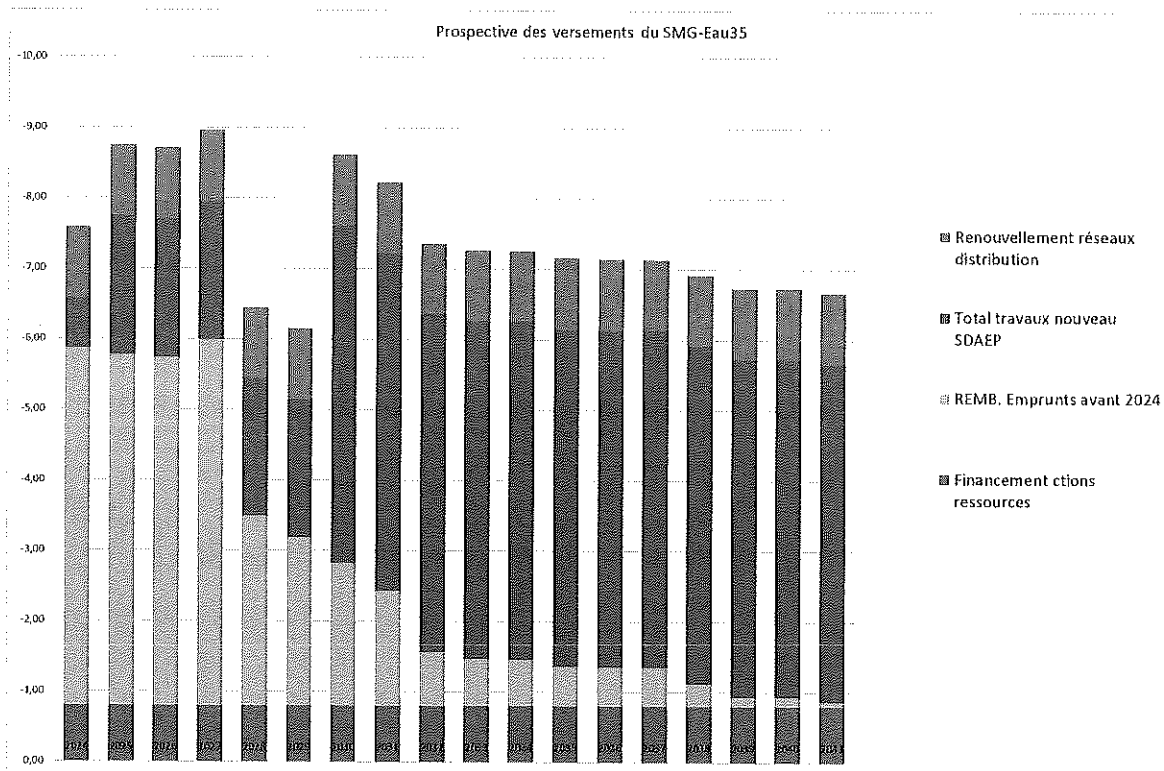
Les principaux travaux sont financés par **remboursement des annuités d'emprunt (capital + intérêts)**. L'équivalent du capital restant dû pour les emprunts couverts est à ce jour de 78 millions d'euros. Dans les 4 prochaines années, le remboursement de ces emprunts représentera environ la moitié des recettes du syndicat.



Sur la base du **programme de travaux inscrit dans le projet de schéma départemental AEP**, on observe de plus un montant de travaux de 163 millions d'euros d'ici à 2040², dont environ 125 millions d'euros potentiellement finançables par le SMG-Eau35.

Plusieurs financements de travaux importants devraient débiter en 2024-2025 et engager rapidement de nouvelles dépenses pour le SMG-Eau35 : usine de Rophemel (emprunts déjà signés), usine de Fougères, usine de Beaufort.

L'évolution prévue des versements prévus pour les travaux prévus au schéma départemental et pour les actions qualité et ressources est la suivante :



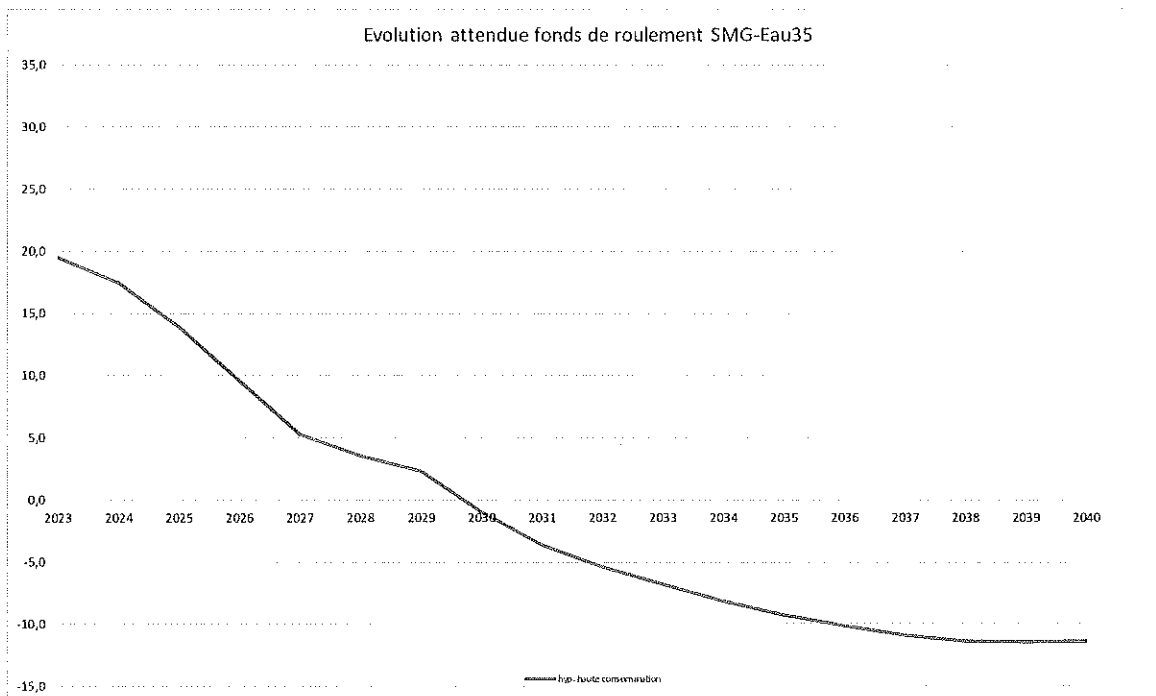
Prospectives - : Total des versements du SMG-Eau35 à des adhérents

Par ailleurs, la somme annuelle allouée au **financement du renouvellement des réseaux de distribution en milieu rural** est actuellement de 1M€/an, pour 2 collectivités bénéficiaires. En cas de nouveaux territoires bénéficiaires, une hausse pourrait être nécessaire pour couvrir une partie des besoins des territoires.

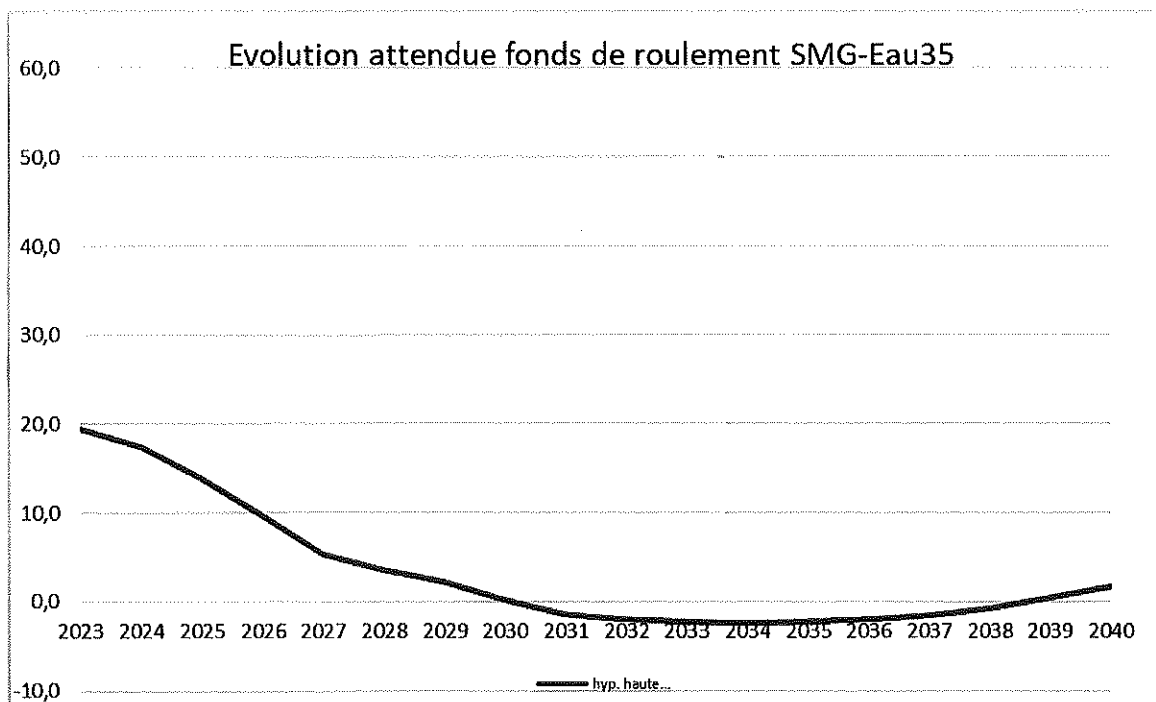
² Montants inscrits dans le projet de programme de travaux en € 2024, **HORS travaux « pour mémoire »**

6. Evolution attendue de la trésorerie

Selon hypothèse : +1% /an de consommation



Si maintien à 0,18€/m3 /
1M€ par an d'aide au renouvellement



Si maintien à 0,18€/m3 jusque 2030 et passage à 0.20 €/m3 en 2030
1M€ par an d'aide au renouvellement

ATTENTION : tous les travaux du SDAEP ne sont pas chiffrés (travaux « pour mémoire »)